RENTRÉE SCOLAIRE – 2023

Rentrée scolaire : Aide accordée jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant sur remise du certificat d'enseignement secondaire ou supérieur.

La date limite pour le certificat est le 30 septembre pour l'enseignement secondaire et le 31 octobre pour l'enseignement supérieur.

Vous pouvez nous envoyer le certificat de scolarité par mail à contact@casc-grandpoitiers.fr

POUR LA 1 ^{ÈRE} ANNÉE DE CYCLE	Jusqu'à 750	751 à 900	901 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1600	1601 à 2100	2101 à 2500	2501 et +
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8
SECONDE								
BAC PRO - BEP - CAP	70,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	30,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €
CONTRAT D'ETUDES PAR ALTERNANCE								
FACULTÉ - BTS								
FORMATION SUPERIEURE	110,00€	80,00€	70,00 €	60,00€	50,00 €	40,00 €	30,00€	20,00 €
ECOLE PROFESSIONNELLE								

	10 ANS	13 ANS	16 ANS	18 ANS
ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €

Aide accordée sur présentation d'un certificat de scolarité ou équivalent de l'établissement spécialisé